

COMMUNE DE FIRMINY
Délibération n°DCM_20240917_05
Référence Nomenclature n°8.8

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE FIRMINY

Direction en charge : Pôle Technique, Patrimoine, Aménagement et développement territorial

Service en charge : Architecture, Patrimoine classé, Etude de projets, Transition écologique Développement Durable

OBJET: Convention de partenariat entre la Ville de Firminy et le Dispositif Intégré Médico-Educatif (DIME) *Les Quatre Vents*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment en son article L2121-29,

Considérant le projet de mandat et les engagements de la municipalité visant notamment à développer les aspects environnementaux et à intégrer le projet de régie agricole municipale (culture maraichère en bio) dans un schéma économique, circulaire et local, tout en garantissant des accès citoyens, sociaux et pédagogiques sur la parcelle de Marcoux,

Considérant le Plan Alimentaire Territorial (PAT) de Saint Etienne Métropole agissant sur 4 axes stratégiques :

- Maintenir une agriculture locale
- Valoriser la filiale alimentaire
- Réduire les inégalités
- Sensibiliser tous les acteurs et partenaires concernés.

Considérant l'accueil spécifique proposé aux participants volontaires via les différents dispositifs qu'il convient de mobiliser dans les thématiques suivantes :

- L'insertion (clauses dans les chantiers environnementaux, chantier éducatif jeunesse, Travaux d'Intérêt Général...)
- L'éducation/ la pédagogie (projets partenariaux à développer avec différents établissements scolaires, spécialisés : Lycées, Collèges, Ecoles primaires, Dispositif Intégré Médico-Educatif ...)
- La participation citoyenne (collectifs de citoyens, conseils de quartiers, liaison intergénérationnelle).

Considérant le souhait du DIME *Les Quatre Vents* à Firminy, de créer des interactions entre les jeunes du DIME et les agents municipaux travaillant sur la parcelle de maraichage,

Considérant le bilan positif des actions réalisées pendant les années scolaires 2020 à 2024, ainsi que la volonté du DIME *Les Quatre Vents* à poursuivre le partenariat sur l'année scolaire 2024/2025 ;

Et vu le projet de convention de partenariat tel que rapporté en annexe, et faisant partie intégrante de la présente délibération,

COMMUNE DE FIRMINY
Délibération n°DCM_20240917_05
Référence Nomenclature n°8.8

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Approuver le projet de convention de partenariat entre la Ville de Firminy et le DIME *Les Quatre Vents* tel que rapporté en annexe ;
- Donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant à prendre toutes les dispositions ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'Unanimité,

- **APPROUVE** le projet de convention de partenariat entre la Ville de Firminy et le DIME *Les Quatre Vents*,
- **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant à prendre toutes les dispositions ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération,

Pour extrait conforme, fait à Firminy, le 17 septembre 2024

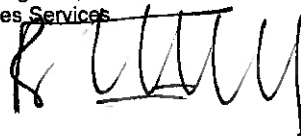
La Secrétaire de séance


Chantal PORTAILLER

Le Maire,


Julien LUYA

Certifié exécutoire compte tenu de sa publication
en date du 19 Septembre 2024.....
Pour le Maire et par délégation,
Le Directeur Général des Services
S. BELAÏD



DEPARTEMENT DE LA LOIRE
ARRONDISSEMENT DE SAINT-ETIENNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE FIRMINY

SEANCE DU MARDI 17 SEPTEMBRE 2024

**Convention de partenariat entre la Ville de Firminy et le Dispositif
Intégré Médico-Educatif (DIME) *Les Quatre Vents***

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué par Monsieur le Maire, le Mardi 10 Septembre 2024, s'est réuni Salle du Conseil en Mairie de Firminy, le Mardi 17 Septembre 2024 à 18 heures, sous la présidence de Monsieur Julien LUYA, Maire de la Ville de FIRMINY.

PRESENTS :

M. LUYA Julien, M. CHALAND Christophe, Mme SUZAT GIULIANI Eveline, M. CELLE Denis, Mme MOUNIER Béatrice, M. MADO Patrick, Mme GUILLOT Laëtitia, M. MAZARI Nabil, M. ROBERT Loïc, Mme DREVET Leslie, Mme COLOMBET Lyla (à partir de 19h21), M. CHANUT Robert, Mme CAMOSSO Jacqueline, M. GRANGE Gaëtan, Mme MAISONNEUVE Marie, M. TABELLION Patrick, M. VALLER Daniel, M. LEVET Vincent, Mme ROCHE PINEL Arlette, M. LOMBARDIN Daniel, Mme FILLOUX Tiffanie, M. DUMOND Jean-Claude, Mme PORTAILLER Chantal, M. PETIT Marc, Mme PERRON Julie, Mme GIBERNON Danielle, M. CHARTRON Jean-Paul, Mme TAING Claire, Mme PUTOT Anne-Sophie.

POUVOIRS :

Mme GIL Nathalie à Mme DREVET Leslie, Mme COLOMBET Lyla (jusqu'à 19 h 21) à Mme MOUNIER Béatrice, M. ZEDDA Marc à Mme SUZAT GIULIANI Eveline, Mme BERTOLETTI Christiane à Mme MAISONNEUVE Marie, M. MENDES José à M. CHARTRON Jean-Paul.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme PORTAILLER Chantal.

PERSONNEL ADMINISTRATIF : M. BELAÏDI Saïd, Directeur Général des Services,
Mme MACÉ M-France, Responsable service Assemblée

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de membres présents : 28
Nombre de pouvoirs : 5
Nombre de membres absents :
Nombre de votants : 33

